

DEC221036DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6534 Laboratoire de Physique Corpusculaire (LPCC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC 181979DAJ du 26 octobre 2018 donnant délégation de signature à Mme Christine BRUNEL, déléguée régionale pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de Physique Corpusculaire dont le directeur est M. Gilles BAN.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6534 intitulée Laboratoire de Physique Corpusculaire (LPCC).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité, M. Gilles BAN ;
- le directeur adjoint, M. Etienne LIENARD ;
- 7 membres élus : M. Yoann KERMOVANT, M. Benjamin CARNIOL, M. Julien LORY, M. Jean-Luc LECOUEY, M. Freddy FLAVIGNY, M. Thomas LEFORT, M. Léo PLAGNOL ;
- 4 membres nommés : M. Jean-François CAM, Lynda ACHOURI, Diego GRUYER, Aurélie GONTIER

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 01^{er} mars 2022

Pour le Président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Christine BRUNEL

